



La CGT avec les agents de la DJS

En cette année charnière pleine de promesses (pour ceux qui veulent bien y croire) nous défendons un sujet qui vous concerne : **La NBI des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, dit QPPV.**

La NBI QPPV remplace la NBI ZUS depuis le 1^{er} janvier 2015 suite à la publication du décret le 14 septembre 2015 et la délibération du 26 septembre 2016 au Conseil de Paris. **De fait, les agents de la Ville de Paris bénéficient de la rétroactivité au 1^{er} janvier 2015.**

La CGT Evspc a alerté dès 2015 la DJS et la DRH sur la cartographie pour définir les agents concernés, suite à la réorganisation en 10 circonscriptions et donc avec une affectation des agents sur leur nouvelle circonscription et non plus sur un établissement.

Lors d'une audience le 28 janvier 2016 la SRH, au vu de cette nouvelle cartographie, nous a proposé en plus des agents travaillant sur ces zones, d'autres agents pouvant côtoyer des publics issus des QPPV

Le 08 mars 2017, nous aurons une audience avec la Direction avec l'ensemble des syndicats pour convenir des modalités de la mise en place de cette Nbi.

La CGT tiendra son rôle durant toutes les étapes : défendre l'intérêt général des agents et du service public parisien.

Bulletin d'Adhésion

Nom.....Prénom.....

Service.....Grade.....

Adresse personnelle.....

A remettre à un délégué de votre connaissance ou à renvoyer à l'Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens ☎ 3 Rue du Château d'Eau, Paris 10^{ème} - ☎ 01.44.52.77.05. – ☎ : 01.44.52.77.29